

délégués - en exercice ...	97
- présents	58
Pouvoirs	7
Total votants	65

Affaire n°128/03-2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 4 mars 2024**

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 4 mars à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 26 février 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Virginie Brinjean

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Louis Marie SAOÛT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Philippe LAPORTE, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Jean-Bernard BLONDIN, Gladys CELANIE, titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziaïn TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires et Françoise MILLET, Madani KHALOUA, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires et Eric PIASECKI, Alexandra CHEVALIER, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Bonvoisin (CCBRC) à M. Rodriguez (CCVB)
- de Mme Chauvaux à M. Saoût (CCBRC)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Tasd'homme à M. Becquart (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Blondin (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Xavier Mauborgne, Thomas Berton, Déborah Bernard.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet

Excusés : Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Denis Thouvenot François Benavente.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Sofiane Ghazelane, Jean-Pierre Mouillot

Excusés : Flora Phongprixia, Pierre Vasseur, Jean-Claude Olivieri.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Frédéric Marcoux

Excusé : Eric Serafin-Bonvarlet.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Thierry Maurer, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille, Laurence Barbaux, Philippe Louise Dit Mauger, Jean-Claude Delavaux.

Excusés : Sébastien Gateau, Josiane Trottier, Nathalie Robaeys.

128/01-2024 Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat d'Orientation Budgétaire 2024 :

Conformément à la loi qui impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant ainsi la première étape du cycle budgétaire,

Conformément à la loi NOTRé, adoptée le 7 août 2015, apportant des obligations supplémentaires pour la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et à son article 107 qui a modifié les articles L. 2312-1 et L.5211-36 du CGCT relatif au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB),

Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires,

Entendu l'exposé,

Considérant que la commission Finances, réunie le 8 février 2024, a approuvé le ROB,

*Le Comité Syndical **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (en annexe).*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 4 mars 2024.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.